

Cahuzac sur Vère

Magazine d'informations municipal n°30 - JANVIER 2023



DOSSIER

Tous mobilisés
pour économiser
notre énergie

Pages 6 à 9



DOSSIER

Les investissements
locatifs communaux

Pages 12 et 13



INFOS PRATIQUES

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Le mercredi à 14h

Fermeture le jeudi après-midi



CONTACT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GAILLAC-GRAULHET

📍 Le Nay - 81600 Técou
☎ Téléphone : 05 63 83 61 61

Une antenne de la communauté fonctionne à
CASTELNAU DE MONTMIRAL (URBANISME seulement)
📍 Rue de La Fayette - 81140 Castelnau de Montmiral
☎ Téléphone : 05 63 81 48 15

ASSISTANTE SOCIALE

Mme BOULET-GERCOURT, Permanence à la Mairie de Cahuzac sur Vère,
les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.
SUSPENDU POUR LE MOMENT
☎ Téléphone pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL :

1 Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac
Médecine Générale : Docteurs **DE TRUCHIS** et **SABADIE** : 05 63 33 92 52
En cas d'absence de votre médecin : appelez le 39 66
Cabinet des infirmières : Mmes **CHAUCOT Françoise, Paule**
GIORGIUTTI, Dominique MAZIERES, Christine MONTELS,
Roxane RICARD, Tiphaine GAYRARD et **Myriam LOPES** :
05 63 33 91 10
Orthophoniste : Mme **FAVAREL** : 06 43 80 71 57 (à partir du 1^{er} août)
Psychologue clinicienne : Mme **MAURIN** : 06 51 52 08 89
Diététicienne : Mme Stéphanie **BARCK** : 06 36 17 98 16

4 RUE DES ECOLES :

Kinésithérapeutes : Mme **Christine LION** associée avec Messieurs
Pierre VAYSSIERES et **Louis Pierre PILUDU** : 05 63 40 15 57
Sage-femme : Mme **Lauriane PILUDU** : 06 19 63 73 34

CHEMIN de PERAYROLS :

Kinésithérapeute : Mme **Isabelle DUBOIS** : 07 68 12 42 02

RUE du BARRY :

Chirurgien-dentiste : Mme **GHEMARI** : 05 63 56 38 35

ROUTE de GAILLAC :

Pharmacie de la Vère : Mme **EL-OÏDI** : 05 63 55 06 61
Liste des pharmacies de garde : appelez le 32 37
Énergéticienne en médecine chinoise : Mme **ARANY** : 07 86 37 30 17

CONCILIATEUR DE JUSTICE

La permanence du conciliateur de justice a lieu à la Mairie de Gaillac,
58 Place d'Hautpoul, la mardi matin sans rendez-vous (gratuit).

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Pour **La Dépêche** et **le Tarn Libre** : Mme **BONNET** : 05 63 33 97 17
Pour **le Journal d'Ici** : M. **ARCHET** : 06 85 86 80 23

HORAIRES POSTE

L'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00. Fermeture le samedi matin.

☎ Téléphone : 05 63 81 86 02

MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : le mardi de 15h30 à
17h ; le mercredi de 10h à 12h en dehors des vacances scolaires ;
le samedi matin de 10h à 12h.

☎ Téléphone : 05 63 33 91 72

HALTE GARDERIE

L'association « Les Fouzics » : accueil des enfants de 3 mois à 5
ans, les lundis de 8h45 à 12h15, les jeudis et vendredis de 8h45
à 16h45 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère.

☎ Téléphone : 05 63 40 51 46

✉ Mail : lesfouzics@free.fr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, s'adresser
à la Mairie de Gaillac (05 63 81 20 20) ou de Cordes sur Ciel
(05 63 56 00 40) pour les mairies les plus proches.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à
partir du jour de leurs 16 ans.
Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de
conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie
jusqu'au « 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour des élections ».
Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune,
ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis
6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les
règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour
les élections municipales et pour le parlement européen). Pour les
jeunes de 18 ans, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant
que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité
et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

L'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Les
enfants ayant 3 ans dans l'année doivent se faire inscrire auprès
de la Mairie de leur lieu d'habitation.

École Prim'Vère : 📍 Rue des Écoles - 81140 Cahuzac sur Vère
☎ Téléphone : 05 63 57 90 22

ALAE : ☎ Téléphone : 05 63 33 92 84

STATIONNEMENT RUE DU BARRY



La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et
commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.
Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence.
Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.

DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans la déchetterie
de Castelnau de Montmiral.

Horaires d'ouverture :

mercredi 9h-12h, jeudi 9h-12h et 14h-18h, samedi 14h-18h.

Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal
à la Déchetterie de Castelnau.

☎ GAILLAC : 05 63 57 27 82 / CASTELNAU : 05 63 34 94 87

« LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne
voulez plus et les revend à un prix symbolique.

📍 3 Place d'Hautpoul - 81140 Cahuzac sur Vère

☎ Présidente : Mme Kohl / 05 63 33 91 65

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les nouveaux sacs de tri sélectif (sacs jaunes et sacs verts pour le
verre) fournis par la Communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet sont à
retirer à la Mairie. Ces sacs sont réutilisables et chaque famille ne
dispose que d'un sac par famille.

2023

LE MOT DU MAIRE



Michel Bonnet
Maire de Cahuzac-sur-Vère

Le 6 janvier 2023 à 19 h, nous aurons le plaisir de nous rencontrer à la salle des fêtes. Vous êtes tous invités aux vœux que le Conseil Municipal et moi-même allons vous présenter.

Ce sera également le moment où vous allez découvrir au travers de projections les principales réalisations que vos élus ont menées tout au long de l'année.

Ils seront ensuite à votre écoute pour recueillir vos appréciations.

Au mois de janvier 2023, l'INSEE organise le recensement de la population sur notre territoire. Il y aura 4 agents recenseurs, dûment accrédités, qui passeront chez vous, remettre les questionnaires adéquats, et aider les personnes qui pourraient se trouver en difficulté pour répondre à l'ensemble des questions posées. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Les habitants de la commune, ont été conviés au mois de novembre, à Castelnau de Montmiral, pour prendre connaissance de ce que seront le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Ces 2 démarches seront longues et ne seront efficaces qu'après approbation de la préfecture.

L'an passé déjà, nous indiquions que le tout serait terminé en 2025, mais aujourd'hui cette date semble être seulement du domaine du «souhaitable.»

Ce n'est qu'après l'approbation de ces 2 démarches que nous connaissons les différentes zones de notre futur PLUI. Vous avez bien sûr remarqué que nous avons cette année encore illuminé le village et maintenu l'éclairage allumé dans toute la commune. Nous avons été des précurseurs en 2019 en éteignant dans tout le centre-ville nos lumières de 23 h à 6 h du matin. Pourquoi avons-nous arrêté ? Tout simplement parce que nous avons remplacé toutes nos ampoules au mercure (plusieurs dizaines de watt chacune) par des lampes LED elles-mêmes commandées par armoires astronomiques qui régulent l'intensité lumineuse au cours de la nuit.

L'utilisation de la salle des fêtes à elle seule consomme 40 % de notre facture électrique, si bien que nous allons devoir prendre des mesures sévères pour faire baisser le chauffage et l'amplitude des éclairages.

Pour la 11ème année consécutive, les élus ont pris la décision de ne pas augmenter les impôts communaux. La gestion rigoureuse des aides de l'état, combinées avec la perception des 29 loyers que nous recevons, vont nous permettre de mener à bien plusieurs projets qui participeront au développement de notre village. Vous les découvrirez le 6 janvier 2023.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous souhaite au nom du conseil municipal et du conseil municipal enfants de bonnes fêtes et une bonne année pour vous et vos familles.

Michel BONNET

*Monsieur le Maire
et le Conseil Municipal
Vous souhaitent de très
belles fêtes de fin
d'année*

RECEVEZ NOS MEILLEURS
VOEUX POUR 2023

RENDEZ-VOUS

le 6 janvier 2023 à 19h à la Salle des Fêtes.

Bulletin municipal de Cahuzac-sur-Vère
Dépôt légal : Janvier 2023 - N° d'enregistrement : 433
Directeur de la publication : M. le maire
Secrétaire de rédaction : JF DUMONTIER
Commission de rédaction : M. BONNET, JF DUMONTIER
Emmanuelle GALLESIO et Karine BERTRAND.
Conception / Impression : Imprimerie RHODE - 81600 GAILLAC
Création et photos (hors crédit) : JF DUMONTIER
Photo couverture : COLAS. ASSO MAAR CAHUZAC.



Contact Mairie

Vous pouvez joindre la mairie :

☎ Téléphone : 05 63 33 90 18

✉ Mail : mairie@cahuzac-sur-vere.fr

Vous pouvez aussi vous informer :

sur le site internet de la mairie

www.cahuzac-sur-vere.fr

ou sur la page Facebook

📌 « Village de Cahuzac sur Vère »



INFOS MAIRIE

Extraits des délibérations du conseil

Si vous voulez consulter le compte-rendu complet de chaque délibération du Conseil Municipal, allez sur le site Internet de la commune à la rubrique « Municipalité ».

www.cahuzac-sur-verre.fr



SÉANCE DU 22 AOÛT 2022

PRÉSENTS : MM. et Mmes Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Karine BERTRAND - Alain SYRYKH - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Camille LORENZO DOMINGO - Eric ARCHET - Delphine CALICIS

REPRÉSENTÉS :

Grégory AUREL a donné procuration à Francis YECHE

Sandra BALTIERI a donné procuration à Karine BERTRAND

Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO DOMINGO

- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (transfert du temps scolaire à l'agglo).
- délibération prestation nettoyage bassin du Théron et de la rigole.
- nomination au sein du conseil d'administration ASTROLABE.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : MM. et Mmes Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Eric ARCHET - Jean-François DUMONTIER - Grégory AUREL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Alain SYRYKH - Nicole ASTOUL - Delphine CALICIS - Camille LORENZO DOMINGO

REPRÉSENTÉS :

Sandra BALTIERI a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Patrice BES a donné procuration à Alain CLERGUE

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO-DOMINGO

- Plan communal de sauvegarde (PCS).
- Délibération plan de financement RD922 LEADER.
- Délibération attribution compensatrice complémentaire voirie.
- Délibération DM renégociation emprunt.
- DM travaux en régie jardins partagés.

La campagne de recensement de la population commence le 19 janvier 2023.



Le recensement, réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans les 36000 communes françaises, permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Pour récolter les informations (âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...), un agent recenseur se présentera à votre domicile entre le **19 janvier 2023 et le 18 février 2023**.

Recensement en toute confiance à votre domicile

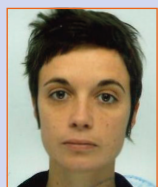
Les 4 agents recenseurs pour la commune de Cahuzac sur Vère (photos ci-dessous) sont mandatés officiellement par votre commune et disposeront d'une carte tricolore signée par le maire, avec leur photo et leur nom.

Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenus au secret professionnel, toutes les informations sont confidentielles et les données seront anonymisées.

La mairie de Cahuzac sur Vère se tient à votre disposition pour tout complément d'information, au 05 63 33 90 18 ou par mail à l'adresse :

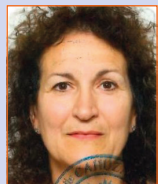
mairie@cahuzac-sur-verre.fr



BATZ
Laura



TRACOU
Olivier



MAURIE
Françoise



VENEZIAN
Janita



ETAT CIVIL

Arrêté au 22.11.2022

NAISSANCES

Ethan SEGURA

Mel LUCIANI DEVEZE

Emmy-Rose RESPLANDY

Clément BRUNET

Baptiste VAISSIERE

MARIAGES

Alexandre BUA et Julie SYRYKH

Florent ACHILLI et Elisabeth LAUTAR

Michel DELÉTANG et Monique CAMEL

DÉCÈS

Annette ROMEC Vve JEAN

Pierre AMBLARD

Yvette LACOMBE

Pierre BLONDELLE

Maria ALVES Vve ALVES

Edwige ROQUES épouse PONS

Madeleine BERNARD Vve COMBRES

Marie-Thérèse GAILLARD Vve GAYRARD

Jeannine MITSINGUIDÈS Vve ELINA

Jacques FAURÉ

Jean-Marc BEC

Paule ANTON Vve BERNUZ

Gabriel MARFAING

Jacques MERLE

En application du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) et des droits des personnes, nous ne sommes plus en mesure, désormais, d'indiquer sans autorisation les dates de naissance ou de décès.



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE • délivrés jusqu'au 22.11.2022

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
SOYER Marie-Hélène	45 chemin des Mérits	Abri de jardin
CARBONELL Sylvain	454 chemin de Perayrols	Modification implantation maison
GAEC NG BLANC	1843 Route d'Arzac	Bâtiment agricole
LAMBING Martial	1415 route d'Arzac	Modification carport pergola terrasse

DÉCLARATIONS PRÉALABLES • délivrés jusqu'au 22.11.2022

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
SCI GOYHENEIX	14-16-18 Rue du Barry	Réfection toiture
Electro maintenance 81	3470 Route d'Albi	Pose de panneaux photovoltaïques
ADRION Angélique	3482 Route de Cordes	Remplacement menuiserie, toiture, agrandissement fenêtres
VENEZIAN Serge	7 impasse de Grésigne	Panneaux photovoltaïques
THOMASSEAU Julien	4 Rue du Clos du Vallon	Piscine
JEAN Dominique	26 Route de Gaillac	Réfection toiture
FRENCH Michael	100 Chemin des Mérits	Terrasse véranda
BET RAMAT	Route de Gaillac	Pose de panneaux photovoltaïques

TOUS MOBILISÉS POUR ÉCONOMISER NOTRE ENERGIE



La forte augmentation des prix de l'énergie liée à la reprise économique post-Covid, ainsi qu'à l'invasion de l'Ukraine ne finit pas de tendre les budgets des ménages mais aussi celui de vos collectivités, en particulier celui de notre commune.

Depuis plusieurs années à Cahuzac sur Vère, vos élus sont soucieux de ces coûts qui n'ont cessé d'augmenter, **pour arriver à une situation qui peut devenir inquiétante si nous ne continuons pas à mettre en œuvre le maximum de mesures d'économies, tant sur les bâtiments existants que sur nos futures réalisations.**

A Cahuzac sur Vère nous avons déjà pris des mesures d'économies sur les bâtiments communaux (panneaux solaires, éclairage public à led, isolation des bâtiments, chaudière à granulés de bois pour l'école et les logements locatifs

Dans votre magazine nous avons décidé de vous présenter un état et un bilan de ces mesures sur la commune. Nous allons aussi tenter de vous donner quelques clefs simples pour que chaque foyer cahuzacois prenne quelques mesures, chacun à son niveau, pour qu'ensemble nous tentions de faire face à ces enjeux importants pour tous...

CHANGER NOS MODES D'UTILISATION

D'autre part nos comportements devront désormais changer et apprendre aux plus jeunes à adapter leurs habitudes, notamment pour l'utilisation des structures communales.

Ex : En évitant de chauffer des locaux pour des temps trop courts (-de 2h ou avec des effectifs trop réduits -de 5 personnes).

- En éteignant les chauffages et les éclairages inutiles, en ayant tous conscience que cette ressource n'est pas infinie d'une part et surtout qu'elle coûte à notre collectivité.

LES GESTES LES PLUS EFFICACES AU QUOTIDIEN

Chez vous, chaque geste compte pour économiser l'énergie !

Agir sur le chauffage et l'eau chaude est essentiel puisque ces deux postes représentent près de trois quarts de la dépense énergétique des ménages. Mais il existe d'autres sources d'économies au regard des nombreux appareils qui consomment de l'électricité dans nos logements.

Adopter des gestes simples au quotidien et choisir des équipements plus performants sur le plan énergétique : il y a 1001 façons de faire des économies d'énergie. Découvrez-les.

1 / Je règle mon chauffage à 19° maximum.

Le chauffage constitue la principale source de consommation d'énergie. Il est possible de diminuer sa consommation sans incidence sur son confort : en effet, la température recommandée est de 19° maximum lorsque la pièce est occupée en journée.

Les ménages en situation de précarité énergétique peuvent s'adresser aux conseillers France Renov' pour être accompagnés et conseillés, et améliorer la performance énergétique de leur logement grâce aux dispositifs d'aide existants.

Le saviez-vous ?

- Baisser le chauffage de 1°C dans son logement, c'est 7% d'économies d'énergie par an.
- Le secteur résidentiel représente 30% de la consommation finale d'énergie en France, c'est autant que le secteur des transports. (source : SDES)
- Le chauffage, c'est 66% des dépenses d'énergie d'un ménage. (source : Ademe)

Les autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Baissez le chauffage en quittant votre logement.
- Installez des rideaux épais et/ou des volets à toutes les fenêtres, cela évitera les déperditions de chaleur.
- Pensez à purger régulièrement vos radiateurs et évitez les radiateurs d'appoint électriques ou gaz.
- Placez des bas de portes sur celles donnant sur l'extérieur ou la cave et le sous-sol.
- Installez des équipements de chauffage

fonctionnant aux énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, etc.) pour ne plus dépendre des énergies fossiles (fioul ou gaz).

2 / Je règle mon chauffe-eau à 55° et je reste moins longtemps sous la douche.

Moins d'eau chaude consommée, c'est moins d'énergie dépensée pour la chauffer : 10L d'eau chauffée en moins par jour, c'est 10% d'économies d'énergie sur le chauffe-eau par an.

Pour cela, le premier réflexe est de régler votre chauffe-eau à 55 degrés. Vous pouvez également le couper lorsque vous êtes absents 2 ou 3 jours plutôt que de le maintenir inutilement chaud pendant plusieurs jours.

Le saviez-vous ?

- L'eau chaude sanitaire représente jusqu'à 20% de la consommation d'énergie d'un ménage et coûte environ 270 € par an.

Les autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Fermez les robinets mitigeurs en position froide pour éviter de solliciter le chauffe-eau inutilement. Ne pré-lavez pas votre vaisselle sous l'eau chaude lorsque vous possédez un lave-vaisselle.

3 / J'éteins tous mes appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.

De plus en plus présents à la maison et parfois en fonctionnement 24h/24, certains appareils consomment plus qu'on ne le croit. Éteindre complètement ses appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10 % d'économies d'électricité par an (hors chauffage et eau chaude).

Pour cela, vous pouvez utiliser des multiprises à interrupteur pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter qu'ils ne restent en veille.

Le saviez-vous ?

- Les appareils en veille représentent jusqu'à 10% de votre facture d'électricité (hors chauffage et eau chaude).
- 10% de la consommation électrique française est liée aux services numériques.

4 / Je décale l'utilisation de mes appareils électriques (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle) en dehors des heures de pointe.

C'est entre 8h et 13h et entre 18h et 20h que les économies d'électricité sont les plus utiles, car c'est à ces moments de la journée que les Français consomment le plus d'énergie.

Le saviez-vous ?

- L'électroménager dans les foyers mais surtout le démarrage des entreprises et l'arrivée au travail expliquent la pointe électrique du matin. Le soir, c'est l'éclairage, le chauffage et l'électroménager des foyers de retour chez eux.
- Si tous les foyers français éteignent une ampoule chez eux, on économise l'équivalent de la consommation d'une ville comme Toulouse.

Les autres bons réflexes à adopter au quotidien

- Pour votre lave-linge ou votre lave-vaisselle, privilégiez un programme éco et un remplissage complet afin d'optimiser les lavages.
- Lorsque vous achetez de nouveaux équipements, privilégiez les mieux classés sur l'étiquette énergie.

5 / J'installe un thermostat programmable

Quel que soit votre système de chauffage, un thermostat programmable permet d'ajuster la température de votre logement à votre rythme de vie et à votre présence (par exemple baisser la température la nuit, ou en journée lorsque le logement est vide).

Le saviez-vous ?

- Grâce à la programmation, vous pouvez réguler plus facilement la température des pièces de votre logement et ainsi réduire les consommations d'énergie jusqu'à 15% par an.

ECOWATT, la météo de l'électricité



Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un **dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités, de consommer l'électricité au bon moment et ainsi de réduire les risques de coupure d'électricité en France.**

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures.

En savoir plus sur **Ecowatt**

Pour aller plus loin

- Téléchargez le guide ADEME "Réduire sa facture d'électricité" (pdf)
 - Téléchargez le guide ADEME "Un hiver tout confort" (pdf)
 - Téléchargez l'infographie ADEME "Chauffage : pourquoi passer aux énergies renouvelables ?" (pdf)
- Voir le guide ADEME "Isoler son logement"

TOUS MOBILISÉS POUR ÉCONOMISER NOTRE ENERGIE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À CAHUZAC SUR VÈRE



A la lecture de multiples articles évoquant des coupures de l'éclairage public dans des villes et villages du département pour faire des économies, parus dans la presse locale, des interrogations ont pu naître sur le fait que la commune ne suive pas cette tendance.

Notre commune a fait le choix, il y a quelques années, d'équiper les 200 points lumineux de la technologie LED (associée à des horloges astronomiques), ce qui en fait un village précurseur dans ce domaine.

Cette décision nous permet aujourd'hui de limiter la hausse de l'électricité sur l'éclairage public à environ 15 %.

Au cours du premier semestre 2023, nous allons bénéficier de l'installation d'horloges astronomiques connectées. Nous pourrions ainsi piloter l'ensemble des points lumineux depuis une application dédiée.

De manière générale, l'ensemble du coût de l'électricité de la commune (éclairage public + équipements) a subi au cours de l'année de 2022 une hausse de 23 % (chiffres connus au 01/12).

Il est à noter que la consommation de la salle des fêtes représente près de 40 % du coût total.

Des mesures pour limiter cette consommation vont donc être prises rapidement.

Communiqué du SDET (Syndicat d'électricité) sur la technologie LED, ses avantages techniques et financiers.

Aujourd'hui, la technologie LED et les équipements électroniques de gestion répondent à de nombreux enjeux, tels que la réduction des consommations d'énergie, des nuisances lumineuses et des émissions de gaz à effet de serre (GES), cela tout en améliorant

le service rendu aux citoyens par l'installation d'éclairage public.

Les points lumineux dotés de lampes classiques, sont généralement trop puissants et présentent les inconvénients d'être calibrées d'usine, ils s'usent et se dégradent à court terme < 5 ans ; les points lumineux d'ancienne génération sont aussi très énergivores avec des possibilités d'améliorations limitées.

Les points lumineux LED sont plus avantageux et offrent les bénéfices d'une puissance lumineuse et électrique ajustée au besoin. En ajoutant un système de communication intelligent, les LED peuvent donc être réglés à la demande et modifiables sur site, avec une durée de vie d'exploitation > 10 ans ; et selon des plages et paliers d'abaissement, une modulation de 10 à 100 % du flux lumineux.

De plus, la détection communicante répond aux attentes des élus et des collectivités territoriales (CT) écoresponsables lors de nouvelles installations ou bien lors de la rénovation de leur éclairage public grâce à l'installation de détecteurs permettant de piloter et de gérer plusieurs luminaires LED. Cette solution rend un réel service auprès des administrés et répond aux enjeux de la biodiversité et des trames noires.

Ces technologies adaptées à l'éclairage public améliorent encore les performances environnementales en générant des économies d'énergie et une baisse des coûts d'éclairage.

A Cahuzac sur Vère, les luminaires LED ont aujourd'hui un abaissement de l'intensité lumineuse lié à un abaissement de puissance en point milieu de nuit calculé sur la nuit précédente. Cette abaissement est progressif pour atteindre 50% d'abaissement en milieu de nuit (courbe inversée de la charge d'un condensateur) pour vous donner une idée.

Grâce à ce principe d'abaissement, la consommation de vos luminaires passe alors de 50W à environ 25W durant une bonne partie de la nuit. Une coupure nocturne sur ce type d'installation engendrerait des économies de moins de 10€ par an et par luminaire contre 80€ pour du luminaire classique équipé en

sodium 125W (luminaire que vous aviez avant travaux).

La réduction de l'éclairage public une partie de la nuit, pendant une plage horaire peut répondre à plusieurs objectifs de développement durable, de pollution lumineuse, et d'économies .

De plus, d'un point de vue technique, l'action de couper et rallumer des PCB LED réduit leur durée de vie du fait de l'encaissement des courants d'appel par les condensateurs. Avec une extinction, ce ne sont plus 365 allumages par an mais 730 !

Enfin, une dernière info écologique : Pour un allumage moyen de 4120 heures annuellement (sans coupure) un luminaire LED de 35W consomme : 80,2 KWh (abaissement compris). Un SHP (éclairage classique) dans le même cas consomme : 515 KWh. (Soit 6 fois moins) En France la production de 1 KWh d'électricité émet en moyenne 80g de CO2 dans l'atmosphère.



Nouvel éclairage led avec panneau solaire intégré, route de Cordes.



PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « **vigilance coupure** » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



INITIATIVES CAHUZACOISES

TROC, DONS, RECUP

SUR 2 PAGES FACEBOOK CAHUZACOISES

Des cahuzacois ont lancé 2 pages facebook de dons gratuits et de ventes à petit prix d'objets de maison, vêtements. Matériaux...récup, ces pages gratuites comptent déjà plus de 400 membres, rejoignez-les et donnez ainsi une seconde vie à vos objets inutiles. Ces pages sont sur Facebook :

Cahu dis'Tribu et Un petit coin de Cahu

REUNION D'INFORMATION

**Vendredi 13 Janvier à 18h00
à la Maison des Associations**

**Panneaux solaires en autoconsommation :
un premier pas vers l'autonomie énergétique.**

L'énergie se fait de plus en plus chère, voici un moyen de réduire sa facture tout en donnant un petit coup de pouce à l'environnement. Les panneaux solaires produisent une électricité verte que l'on peut utiliser pour sa propre consommation.

Une entreprise française propose un kit d'autoconsommation à poser soi-même, très facilement sans l'aide d'un professionnel. Ces panneaux peuvent être posés au sol, sur un mur, sur une véranda, en marquise au-dessus d'une porte, sur un abri de voiture, etc...

Nicole et Jean-Claude ROBLES de Granéjols ont mis en place ce kit chez eux à Cahuzac sur Vère et proposent une réunion d'information le vendredi 13 Janvier à 18h00 à la maison des associations de notre commune pour vous faire part de leur expérience. Vous pouvez également les joindre par téléphone (06 20 02 38 56) pour une visite à leur domicile si vous ne pouvez être présents à cette réunion.

De plus ce kit est actuellement proposé par les magasins spécialisés au prix de 780€.

Jean-Claude ROBLES propose également à tous ceux qui le souhaitent son aide technique personnalisée.

De belles économies en perspective...



RETOUR EN IMAGES SUR CE SEMESTRE ÉCOULÉ

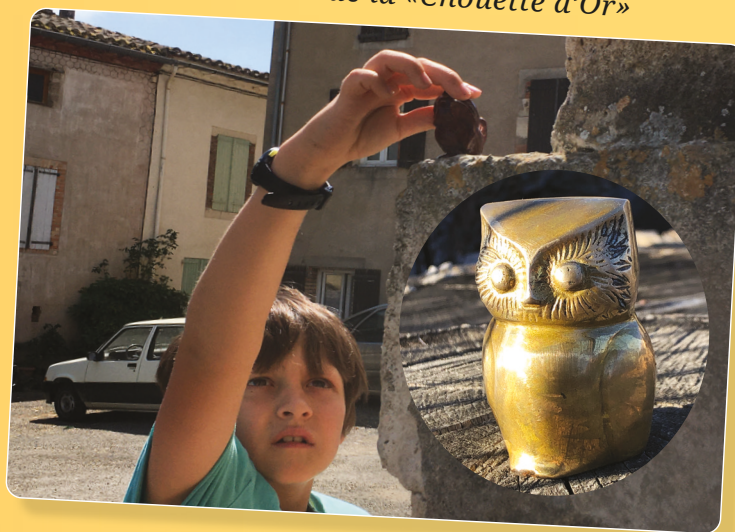


Les fêtes du village avec le CAC (Juillet)

Nos 28 associations ont repris et continué leurs activités depuis l'été, après le COVID elles espèrent retrouver progressivement tous leurs participants et adhérent(e)s

Nous nous sommes retrouvés lors des événements proposés et animés par nos dynamiques associations.

L'Alaé pose les chouettes pour le parcours de la «Chouette d'Or»



4 séances de cinéma en plein-air avec Festi'Ciné (Juillet-août)

Danse au Forum des Associations



Réouverture de la cave Gayrard en lieu culturel : Cavuzac (Octobre)

Construction du pavillon des Jardins de Cahuzac par les adhérents. (Juin)



Plantation par les associations des jardins et l'Alaé de 15 arbres fruitiers et oliviers offerts par l'entreprise SPIE à la commune. (Décembre)

Foot à Cahuzac-sur-Vère



Récolte aux jardins de Cahuzac



Le film WOMeN a été présenté par Festimages au profit du Téléthon. (Décembre)



50 ans du jumelage Maar-Cahuzac sur Vère (Août)



Tableau des enfants de l'Alaé pour le festival Fest Taille (Novembre)



Le marché de Noël proposé par les Petits Cahus (Décembre)

Commune Cahuzac-sur-Vère

Etat des lieux du Patrimoine Immobilier Municipal Locatif

Nous allons, à travers ce dossier, vous donner les raisons qui ont poussé les élus de notre commune à développer ces dernières années des investissements immobiliers.

Face à un certain nombre d'idées reçues et de questionnements légitimes, nous tentons de vous apporter les éléments qui expliquent pourquoi une petite commune comme la nôtre a eu tout intérêt à se constituer ce « parc locatif ».

Fer Servadou



Il faut voir dans cette démarche, bien sûr, une volonté de bonne gestion financière mais également l'opportunité de se doter d'un réel outil humain. Les intérêts dans la gestion d'un parc locatif sont en effet multiples. Les inconvénients sont simples : du temps et de l'énergie.

Chaque jour, sous l'impulsion de son maire, l'équipe communale doit gérer une multitude de situations. Le suivi des projets et des réalisations en cours, la gestion au quotidien des compétences communales, la relation avec l'agglomération et les différentes structures partenaires, les diverses questions et les problèmes des administrés ...

En parallèle, il est primordial d'avoir une vision à moyen, long terme afin d'anticiper pour préparer au mieux le travail des futures générations. Pour cela, il faut, par exemple, acquérir du foncier pour pouvoir répondre, le jour venu, au besoin de terrains pour la

réalisation de projets importants, travailler notre Plan Local d'Urbanisme pour favoriser un futur développement harmonieux... Mais également, nous devons assurer l'avenir financier de la commune.

Sécuriser son avenir c'est s'employer à l'entretien permanent de la commune (travaux réguliers de voirie, entretien des bâtiments communaux, renouvellement du matériel et véhicule ...). C'est aussi anticiper des « coups durs » avec la constitution de réserves et éventuellement la création de nouvelles recettes pour palier à la baisse des dotations de l'État ou plus simplement à la hausse prévisible de certaines dépenses.

La constitution de réserves est cependant difficile car la législation n'autorise pas « l'épargne » et de toute façon, la situation économique de celles-ci ne le permettrait pas. La solution retenue donc par notre commune a été la constitution progressive d'un parc immobilier locatif dont vous trouverez le détail à la fin de cet article.

Cette solution dote, à ce jour, notre commune d'une réelle réserve patrimoniale. De plus, elle apporte à notre budget communal une recette annuelle supplémentaire de 160 000 euros.

A noter que les collectivités ne payent ni impôts sur le revenu ni prélèvements sociaux.



Résidence «Les Hauts de Cahuzac»

Encore des chiffres diront certains !

Nous assumons le fait que la gestion d'une commune se fait dans le pragmatisme. L'ensemble des projets venants sécuriser ou améliorer la vie dans notre village ne se financent pas seuls.

En plus des intérêts ci-dessus, notre parc immobilier permet régulièrement d'apporter une solution à nombre de nos concitoyens. Chaque fois qu'une de nos locations se libère, priorité est faite aux habitants de notre commune puis des communes voisines.

Trouver un habitat plus adapté, rester ou venir à Cahuzac pour se rapprocher de ses enfants, trouver un premier logement dans son village... Autant de raisons qui, grâce à notre commission d'attribution, sont rendues prioritaires.

Alors c'est vrai, il y a la recherche de locataires, l'entrée et la sortie des lieux, les contrats, la gestion des loyers et des charges, l'entretien Mais ce travail que vos élus et agents techniques se partagent prend largement du sens aux vues des résultats.



Presbytère

Prochainement, nous allons faire un T4 au-dessus de la médiathèque. Il sera le 33ème bien locatif, propriété de notre commune.

État du parc locatif de notre commune fin 2022

- **Fer Servadou** (immeuble avant la boulangerie Saulières)
L'immeuble comprend 1 Studio, 2 T2, 2 T3, 2 T4 et 1 cabinet dentaire.
Acquisition et travaux faits en 2012.
- **Presbytère** (impasse de la Caminade)
2 T2 et 1T3 Transformation réalisée en 2019.
- **Les hauts de Cahuzac** (à côté de l'École)
12 T2 et 4 T4 (tous de plein pied). Acquisition en 2017.
- **Ancienne poste**
1 T5 (maison partagée l'oustal), 1 local (cabinet médecine Chinoise)
Le local mis à disposition de la poste pour le maintien du service n'est pas comptabilisé.
dans cette liste) Travaux effectués en 2011
- **2 rue de la mairie** : 1 T3 Travaux effectués en 2011
- **La petite friperie** - À côté de la Mairie : 1 Local commercial
- **La lavandière** - À côté de la salle des fêtes - 1 local commercial. Travaux effectués en 2013.

Les nouveaux projets du Conseil municipal des enfants

Pour sa dernière année de mandat, le CME a encore beaucoup de réalisation en perspective. Nos huit conseillers sont très investis et dynamiques, on ne les arrête plus !!!



Ils participent toujours avec beaucoup de sérieux à toutes les cérémonies officielles. Ils sont toujours très fiers de lire les textes proposés, se faisant par exemple porte-paroles de l'union française des anciens combattants dont ils lisent les messages lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ou portant avec honneur le drapeau de la France pour le cortège du 14 juillet.



Du 10 au 30 novembre, les enfants ont organisé un concours de dessin réservé aux enfants de la commune sur le thème : Dessine ton village.

Les enfants devaient en effet dessiner un monument, une rue ou un autre

lieu reconnaissable de la commune. Tous les dessins ont été exposés lors du marché de Noël le 11 décembre à la salle des fêtes. Les 6 plus beaux ont été récompensés.

Le premier week-end de décembre, ils ont participé à la récolte en faveur du Téléthon en organisant une tombola. Ils ont vendu les tickets eux-mêmes et par l'intermédiaire de l'école et procédé au tirage au sort des 10 gagnants le dimanche 11 décembre.

Il est aussi prévu pour cette fin d'année, la visite de la société infaco. Les enfants souhaitent découvrir un peu mieux l'entreprise et connaître son fonctionnement. Monsieur Delmas a gentiment accepté de les recevoir, nous l'en remercions.

En début d'année 2023, ils ont émis le souhait de se former aux gestes des premiers secours. La mairie organisera et financera cette formation.

Enfin pour clôturer leur mandat et récompenser leur investissement pour la commune pendant deux ans, la mairie leur offrira une journée détente dans un parc d'attraction du sud-ouest.

Nous ferons le bilan de tout cela dans le prochain bulletin du mois de juillet.

L'élection du nouveau CME aura lieu l'année prochaine en septembre 2023 et se déroulera à l'école dans les classes de CE2, CM1 et CM2.

Les gagnants du concours de dessin organisé par le CME sont :

Catégorie 11-17 ans

- 1^{er} : LUCAS RODRIGUES Pablo Henrique - 16 ans LE VIADUC
 2^{ème} : BEAUCOURT Ysée - 15 ans
 3^{ème} : GALLESIO Noah - 14 ans



Catégorie 5-10 ans

- 1^{er} : BEAUCOURT YRIS - 10 ANS
 2^{ème} : GROUFFAL Louise - 8 ans
 3^{ème} : BRANQUART Matthieu - 5 ans



Félicitations à eux et aux 19 autres dessinateurs qui ont tous fait preuve d'une grande créativité.

DOSSIER PRATIQUE

COLLECTE SÉLECTIVE

1^{er} janvier 2023 : 100% des emballages et des papiers se trient !

Dans quelques semaines, les habitants du territoire devront déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac ou le conteneur jaune. Le nouveau centre de tri et les agents de Trifyl sont prêts. Et vous ?

Impulsée par la loi de transition énergétique, l'extension des consignes de tri consiste à trier tous les emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'à alors : blisters, barquettes, films plastiques, tubes de dentifrice, pots de yaourt...

La simplification du tri doit permettre d'augmenter les quantités triées et recyclées.

PLUS SIMPLE LE TRI !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés avec les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans la poubelle.



Dans le bac jaune, les emballages et les papiers doivent être déposés en vrac et bien vidés avec leur bouchon, couvercle ou opercule.

Le développement de nouvelles filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri permettent de valoriser de plus en plus d'emballages en plastique, quelle que soit leur composition.

À partir du 1^{er} janvier 2023, plus de recyclage sera possible grâce au geste de tri des habitants. Tous les emballages et papiers pourront être déposés dans le bac ou le conteneur jaune : les emballages en métal, les papiers, les cartons, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique.

1/4

DANS NOTRE POUBELLE NOIRE, 1 DÉCHET SUR 4 EST UN EMBALLAGE

Désormais obligatoire sur tous les emballages, le logo *Triman* apporte une information précise au consommateur.



LE TRI + FACILE



Séparez les éléments avant de trier

C'est un emballage ? C'est un papier ? Direction le bac jaune !

AU FAIT, C'EST QUOI UN EMBALLAGE ?

En règle générale, c'est un objet qui sert à protéger les produits. Il peut avoir d'autres fonctions : sécurité alimentaire, transport, manipulation et support d'information pour le consommateur.



NE DOUTEZ PLUS, CE SONT DES EMBALLAGES !



Filet de fruits et légumes



Tube de médicaments



Déodorant stick, à bille...



Tube de crème



Dosette de café



Film alimentaire



Papier alu



Plaquette de médicaments

TRIER, POUR QUOI FAIRE ?

1. Contenir la hausse du coût des déchets

Dans les années à venir, jeter coûtera de plus en plus cher. Une tonne de «bon tri» coûte jusqu'à 5 fois moins cher qu'une tonne de «poubelle noire».

2. Préserver les ressources naturelles

Une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière pour produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie.

3. Créer de l'emploi local et pérenne

Sur notre territoire, le choix a été fait historiquement d'une activité industrielle gérée par le service public. Depuis 2003, près de 40 emplois ont été créés et pérennisés pour le fonctionnement des usines de tri.



RAPPEL EMBALLAGES EN VERRE

(bouteilles, bocaux, flacons et pots) Eux seront toujours à déposer dans la colonne à verre pour être recyclés !

TRAVAUX



LOTISSEMENT LE PUECH

Près de 4 kms de voirie ont été rénovés sur l'ensemble des rues et routes de la commune.



PLACE TORMAC

1001 Danses

L'association Aux 1001 danses fête leurs 10 ans cette année avec toujours la même philosophie de mettre en avant le plaisir de danser avant la performance mais pas au détriment de la qualité. Nos professeurs sont tous diplômés ou expérimentés, nous avons à cœur de donner des cours aux amateurs, ils sont accessibles au plus grand nombre, petits et grands. L'association s'implique dans la vie locale et entreprend de dynamiser la commune et d'apporter un renouveau avec des tendances urbaines et latines ainsi qu'en complément le yoga et la sophrologie qui permettent de vous évader et de trouver votre équilibre. Les inscriptions sont encore possibles pour ces deux disciplines.

Afin de marquer l'anniversaire des 10 ans, nous serons heureux de vous accueillir le Samedi 24 juin 2023 place du Mercadial pour la présentation de notre Gala. L'entrée sera gratuite, il sera suivi d'un apéro concert à partir de 19h avec Gratt'DeLaPatt. Nous comptons sur vous afin de passer un moment agréable et convivial.

Gala de danse et apéro concert avec Gratt'DeLaPatt'

24 juin 2023



Gala élèves et Gratt'DeLaPatt'



17H00 À 23H00

Buvette et Food Truck sur place
Entrée Gratuite



JOURNÉE PORTES OUVERTES !

SAMEDI
28 JANVIER 2023

MATIN ET APRÈS-MIDI

10 H : PARTENAIRES
14 H : GRAND PUBLIC



Invitation

2 RUE CHARLES ABADIE
81140 CAHUZAC-SUR-VÈRE

WWW.LAMAISONASTROLABE.COM

Les manifestations à venir

1	8 mars	St Patrick Repas + Soirée
2	27 mai	Journée Lupus France
3	24-25 juin	Jeux Inter Asso
4	7-8-9 juillet	Fête du village 9 juillet : Feu d'artifice
5	du 7 juillet au 9 septembre	Festimages
6	9 septembre	Fête des associations

RENDEZ-VOUS

le 6 janvier 2023 à 19h à la Salle des Fêtes
pour les voeux du Maire et du Conseil Municipal.

Bonne année
2023

